



## Extrait du registre des délibérations

2021-2-3-1

Préfecture

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PÉRIGORD LIMOUSIN

024100752-20210401-2021\_2\_3\_1-DE

Reçu le 13/04/2021

Département de la Dordogne

Séance du 06 avril 2021

Arrondissement de  
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :  
Nantheuil

Date de la convocation et  
envoi de la note de  
synthèse :  
24/03/2021

Nombre de membres :  
En exercice : 38  
Présents : 33  
Pouvoirs : 3

### Etaient présent(e)s

**Mesdames :** MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, DAVIET Marina, MARCETEAU Dominique, DECARPENTRIE Françoise, HYVOZ Isabelle, BOSREDON CURNIL Sylvie, ESCLAVARD Anne-Sophie, DEGLANE Christine, LAGARDE Bernadette, FAURE Michèle

**Messieurs :** FAYE Jean-Louis, GIMENEZ Philippe, BOST Claude, FRANCOIS Philippe, CHIPEAUX Raphaël, VAURIAC Bernard, AUGEIX Michel, GARNAUDIE Didier, BANCHIERI Philippe, FAYOL Stéphane, BRUN Philippe, DOBBELS Michel, SAERENS Grégory, BOST Jean-François, DUTHEIL Frédéric, JUGE Jean-Claude, RANOUIL Michel, COMBEAU Bertrand, THOMAS Michel, MEYNIER Paul, KARP Michel, DESSOLAS Frédéric,

**Absents et excusés et procurations :** CHASSAIN Thérèse (absente, a donné pouvoir à Annick MAURUSSANE), MEYNIER Patrick (absent, a donné pouvoir à Michel AUGEIX), PRIVAT Pascal (absent, a donné pouvoir à Michèle FAURE), SEDAN Francis, COUTURIER Pierre-Yves,

Mme Françoise DECARPENTRIE est désignée secrétaire de séance

**Suite à une erreur matérielle (erreur dans le nom du destinataire d'un pouvoir), cette délibération annule et remplace la précédente 2021-2-3)**

### Loi d'orientation des mobilités

La loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) répond à plusieurs objectifs :

- sortir de la dépendance automobile, notamment dans les espaces de faible densité
- accélérer le développement des nouvelles mobilités, en facilitant le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux
- concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives
- programmer les investissements dans les infrastructures de transport

Les communautés de communes doivent se positionner sur la prise de compétence mobilité **avant le 31 mars 2021**.

L'expérimentation de la plateforme MOVER ayant pris fin en novembre 2020, les 6 EPCI du Périgord Vert, représentées par la Communauté de commune Dronne et Belle, ont été lauréats d'un appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME qui leur a permis de bénéficier de l'accompagnement d'un bureau d'études dans leur réflexion en vue de devenir AOM. Après la formulation des principaux enjeux, trois scénarios ont été étudiés :

Le Président certifie exécutoire le  
présent acte compte tenu de sa  
publication et de sa transmission en  
Sous-Préfecture

Le Président,  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 06 avril 2021  
Le Président,

Michel AUGEIX



## AR Prefecture

024-242400752-20210401-2021\_2\_3\_1-DE  
Reçu le 13/04/2021  
Publié le 13/04/2021

1<sup>er</sup> scénario : Chaque communauté de communes prend la compétence avant le 31/03/2021 sans reprise des services intégrés à leur ressort territorial (les transports scolaires et les lignes régionales gérés par la Région restent inchangés sauf si l'EPCI en fait la demande explicite).

2<sup>e</sup> scénario : Les communautés de communes décident de ne pas prendre la compétence au 31 mars 2021. La Région Nouvelle Aquitaine devient l'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur leurs périmètres.

3<sup>e</sup> scénario : Les communautés de communes décident de prendre la compétence à plusieurs EPCI, en prenant la compétence avant le 31 mars 2021 ou après dans le cadre de la réversibilité, pour la confier à un syndicat mixte (par exemple le SM du SCOT Périgord Vert), sans demande de transfert des services régionaux existants.

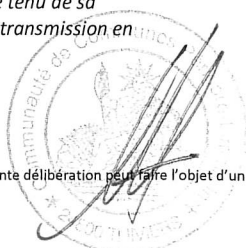
Les 4 communautés de communes Isle Loue Auvézère en Périgord, Pays Nontronnais, Dronne et Belle et Périgord-Limousin affichent la volonté de travailler à plusieurs EPCI sur cette compétence AOM. Il apparaît nécessaire de continuer la réflexion pour prendre la compétence à plusieurs EPCI, en parallèle de l'offre du bouquet de mobilité de la Région. La réflexion pourrait être menée dans le cadre des CRTE. Un plan de mobilité pourrait être travaillé à l'échelle des 4 EPCI.

***Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- ***DECIDE de ne pas prendre la compétence dans l'immédiat.***

*Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en*  
*Sous-Préfecture*

*Le Président,*  
*Michel AUGEIX*



Fait à Thiviers, le 06 avril 2021  
Le Président,

Michel AUGEIX

